

# Non à une dégradation des pensions !

→ par Michelle Lauton, membre de la Commission administrative

Le 10 octobre, le Haut Commissaire aux Retraites Jean-Paul Delevoye et la ministre de la Santé Agnès Buzyn ont présenté les grands axes de leur réforme.



© Tradelen/Wikimedia Commons

C'est lors d'une « réunion multilatérale » organisée par le ministère des Solidarités et de la Santé (photo) qu'ont été dévoilés les premiers arbitrages sur la réforme des retraites.

L'objectif de cette réforme<sup>(1)</sup> – comme des précédentes – est de ne pas augmenter le montant des retraites en termes de part de PIB : « *Le nouveau système sera construit dans le respect des grands équilibres financiers actuels.* » Or, le nombre de retraités augmente (nouveaux départs, durées de vie à la retraite), cela signifie mécaniquement une baisse des retraites.

## UNE RETRAITE À POINTS POUR TOUS

Les cotisations – quel que soit le statut du salarié – sont enregistrées dans un compte unique, « *1 euro cotisé vaut les mêmes droits* » dès le début des périodes travaillées. Ce dispositif est censé remplacer les 42 régimes actuels. Le prix d'achat du point peut varier chaque année, tout comme sa valeur lors de la transformation des points en retraite, au gré de données économiques ou démographiques. On passe donc du système actuel « à prestations définies » – où le montant de la retraite est connu, calculé en fonction de la durée travaillée et des salaires<sup>(2)</sup> – à un système « à cotisations définies ».

Salariés et fonctionnaires cotiseraient à un taux d'environ 28 % (travailleur + employeur) pour les montants annuels inférieurs à trois fois le plafond de la Sécurité sociale (120 000 € annuels brut). Comme l'abandon du système de calcul sur l'indice des six derniers mois serait très péna-

lisant pour les fonctionnaires (carrière croissante), les primes seraient prises en compte. Mais leur niveau est très disparate, notamment dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), ainsi qu'entre hommes et femmes<sup>(3)</sup>, ce qui serait très inégalitaire. Et si l'on ajoute la non-prise en compte des périodes d'études ou la plupart des périodes de travail à l'étranger, mais aussi l'insuffisance de revalorisation des salaires (gels du point d'indice, peu d'évolution des carrières), les fonctionnaires, particulièrement nos catégories, auraient beaucoup à y perdre. L'âge minimum de départ à 62 ans est purement théorique, car chacun décidera de son âge de départ en fonction du montant de la retraite, comme déjà aujourd'hui maints collègues partent de plus en plus tard pour éviter les retraites minorées (décotes). Et la menace de décote avant 63 ans n'est pas écartée.

## LE SPECTRE D'UNE BAISSÉ DES PENSIONS

Beaucoup d'incertitudes planent sur les solidarités (chômage, maladie, maternité...). Faire financer par une cotisation à part des pensions de réversion les droits familiaux, etc., aujourd'hui financés par les cotisations de l'ensemble des assurés, pourrait fragiliser leur évolution. En particulier, le plafonnement des pensions de réversion, qui n'est pas exclu, diminuerait le niveau de vie des conjoints survivants (surtout des femmes).

Aucune procédure de revalorisation du niveau des pensions n'est prévue dans les grands principes.

Le projet permettra aussi d'installer la « retraite par capitalisation » : ceux qui le pourraient souscriraient un complément de retraite du fait de la baisse du niveau des pensions. Le marché de l'épargne-retraite en espère déjà de bons profits.

La durée de transition prévue est relativement longue (quarante ans ?) : les personnes à moins de cinq ans de la retraite ne seraient pas touchées ; pour les autres, il y aurait une transition. Le document précise : « *Pour tous les actifs, les droits relatifs aux périodes travaillées avant l'entrée en vigueur du nouveau système, qu'il s'agisse de trimestres ou de points, seront conservés à 100 %.* »

Le SNESUP, avec la FSU, exige un système de retraite qui préserve le niveau des pensions. C'est le cas du Code des pensions des fonctionnaires, acquis essentiel, qu'il faut conserver et non faire disparaître en 2025. Il faut revenir à la possibilité de départ à 60 ans, maintenir le calcul sur l'indice des six derniers mois et annuler la décote. Les pensions doivent être indexées sur l'évolution des salaires, à rebours de l'actuelle politique de gel des pensions. Cela passe par la relance de l'emploi et une tout autre politique de financement : arrêt des aides sans contrepartie aux entreprises (CIR, CICE...), retour sur l'augmentation de la CSG...

Le SNESUP-FSU défendra les revendications spécifiques des personnels de l'ESR : prise en compte des années d'études ou de travail à l'étranger, des périodes de précarité... Pour un système de retraite garantissant des droits à une retraite digne pour toutes et tous, imposons, avec les autres actifs et les retraités, la prise en compte de nos revendications. ●

(1) [www.reforme-retraite.gouv.fr/IMG/pdf/dossier\\_de\\_presse\\_-\\_premier\\_bilan\\_et\\_orientations\\_de\\_travail.pdf](http://www.reforme-retraite.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_-_premier_bilan_et_orientations_de_travail.pdf).

(2) Les vingt-cinq meilleures années du privé, l'indice des six derniers mois dans la fonction publique ou une combinaison des deux pour tous les poly-pensionnés, ce qui est le cas de nombre d'universitaires et de chercheurs dès maintenant.

(3) J.-P. Delevoye a lui-même reconnu que les enseignants seraient particulièrement touchés.

▼  
Aujourd'hui déjà, maints collègues partent de plus en plus tard.



## Retraité.e.s : nouvelles manifestations

Le 18 octobre, les retraités (plus de 100 000) se sont mobilisés pour la troisième fois du mois. La mobilisation s'élargit au-delà du « groupe des 9 », à de nouvelles associations de retraités.

Les retraités refusent que la retraite soit traitée comme une allocation sociale, et non un salaire continué. Il est inadmissible que ce gouvernement ne veuille revaloriser les pensions que de 0,3 % pour 2019 et 2020, après avoir augmenté la CSG pour nombre d'entre nous, baissant encore le pouvoir d'achat des retraités alors que l'inflation annuelle était de 2,3 % en août.

Le débat au Parlement sur le PLFSS 2019 marque la continuité de cette orientation régressive.

Rien n'est fait pour améliorer la situation matérielle, la santé et la perte d'autonomie des retraités ou reconnaître leur rôle social. Parallèlement, les cadeaux faits aux plus riches se multiplient. Il y a donc des raisons pour que la mobilisation des retraités se poursuive dès cet automne. Le SNESUP-FSU y prendra toute sa part.

Pour plus d'informations : [www.snesup.fr/article/la-lettre-aux-retraitees-ndeg-115-octobre-2018](http://www.snesup.fr/article/la-lettre-aux-retraitees-ndeg-115-octobre-2018).